

## Pauvreté : objectifs non rencontrés

### COUR DES COMPTES

**A** moins d'y consacrer une attention plus soutenue et des moyens significatifs, la Belgique n'atteindra pas son objectif de réduction de la pauvreté». A quelques jours de la présentation du 3<sup>e</sup> Plan de lutte contre la pauvreté en conseil des ministres, le constat de la Cour des comptes est inquiétant. L'institution de contrôle des budgets remet en cause l'efficacité des mesures précédentes. Depuis 2008, le fédéral a déjà mis en place deux plans de lutte contre la pauvreté ont été mis en place par le fédéral. Afin de préparer l'entrée en vigueur du nouveau plan, Elke Sleurs (N-VA), secrétaire d'État fédéral à l'Égalité des chances avait demandé un audit du plan actuel.

Premier problème pour la Cour des comptes : l'absence de concertation entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Chaque région possède sa propre politique de lutte contre la pauvreté. Le premier plan fédéral prévoyait la tenue régulière de la Conférence interministérielle de l'intégration sociale. Or, celle-ci ne s'est « plus réunie depuis 2013 ». Le rapport juge également insuffisantes les contributions de la Sécurité sociale et des allocations sociales en raison de « l'écart structurel entre le seuil de pauvreté et le niveau des protections sociales ». La Cour des comptes estime qu'il faudra augmenter la part du budget consacré au plan de lutte. ■

**SIMON MOREAU (st.)**